

## **Compte rendu Conseil Municipal du 30 mai 2012**

### **Eclairage public**

Mr le Maire présente le projet de remplacement des lampes sur les villages d'Arzac, Trespeux et la Glotonie qui sont les seuls villages à avoir d'anciennes lampes.

Dans le cadre de ce projet la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 360 € par lampe en plus de la subvention de 45% du syndicat départemental d'électrification à condition de réduire la consommation de 50 %.

Le conseil municipal valide le projet.

### **Pose de compteurs sur le réseau d'eau**

Dans le cadre du diagnostic de notre réseau d'eau potable, il est nécessaire de poser des compteurs supplémentaires pour contrôler les fuites.

Pour ces travaux, c'est l'entreprise SAGNARD d'Arzac en Velay qui est retenue pour un devis de 12 951 € HT. Ceux-ci sont subventionnés à 75 % par l'agence de l'eau et le Conseil Général

### **Périmètre de protection source de Trespeux**

Le Conseil Municipal décide de confier la mission au cabinet CETI de Blavozy après consultation de 4 entreprises. Celui-ci n'était pas le moins disant, mais avait proposé une offre plus complète.